



INSTRUCTIONS DE COURSE

LA SETOISE 27 & 28 MAI 2023

UNE COURSE EN ALLER RETOUR AVEC DEPARTS DECALES ENTRE PORT CAMARGUE ET SETE
ORGANISEE PAR LA SNGRPC **DE GRADE 5C**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquent aux concurrents étrangers.
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 Les instructions de courses.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse

<https://www.sngrpc.com/la-setoise/>

3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal **VHF 72**, à utiliser avec parcimonie, il vous est demandé de vous annoncer auprès du comité de course dans les **15 minutes avant votre arrivée estimée**.

Pas de communication directe avec la capitainerie de Sète mais uniquement avec les organisateurs.

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement ou placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre seront envoyés au mât de pavillons situé devant la SNGRPC pour la première manche, au mat de pavillon situé devant la SNS pour la seconde manche.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Heure de départ : en fonction du groupe net, donnée lors du briefing ;

Samedi 27 mai 23 10h00 : départ pour le **premier groupe de rating** ; 18h30 heure limite d'arrivée à Sète.
Dimanche 28 mai 23 11h00 : départ pour le **premier groupe de rating** ; 17h30 heure limite d'arrivée à Port Camargue.

6.2 L'heure officielle de la course sera l'heure UTC+2.

7. PAVILLONNERIE

Le port d'un **pavillon SNGRPC**, prêté sous caution par le club, sera **obligatoire** dans le pataras tout au long de la manifestation, en mer mais aussi lors de l'escale à Sète.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

La Sétoise est une régates qui se court en deux courses, l'une le samedi 27 mai 23, l'autre le dimanche 28 mai 23, entre Port Camargue et Sète.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Toutes les cardinales et les zones de navigations sont à respecter. La cardinale sud de Sète n'est plus en place.

12. LE DEPART

11.1 **Pour la première course** : entre le bateau comité arborant un pavillon Orange et une bouée conique orange, cette zone de départ sera située à environ un demi mille dans le 335 de la sortie du port de Port Camargue, perpendiculaire à la route normale, elle sera à passer dans le sens est/ouest.

11.2 **Pour la seconde course** : dans l'axe formé entre le phare Saint Louis de Sète (tour en pierre surmontée d'un phare rouge) et le phare vert d'entrée de la passe ouest du port de Sète et pour une distance de 150 mètres.

11.3 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

11.4 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 72. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a).

11.5 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 30 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

11.6 L'utilisation de spi est interdite au moment du départ.

13. L'ARRIVEE

12.1 **Pour la première course** : dans l'axe formé entre le phare Saint Louis de Sète et le phare vert d'entrée de la passe ouest du port de Sète et pour une distance de 150 mètres.

12.2 **Pour la seconde course** : entre le bateau comité arborant un pavillon bleu et une bouée conique blanche, cette zone d'arrivée sera située à environ un demi mille dans le 335 de la sortie du port de Port Camargue, perpendiculaire à la route normale, elle sera à passer dans le sens ouest/est.

12.3 Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

14. SYSTEME DE PENALITE

Pour tous les concurrents, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

Heure limite d'arrivée pour la première course : 18H30.

Heure limite d'arrivée pour la seconde course : 17H30.

Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus deux points. Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.

16. DEMANDES D'INSTRUCTION

15.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

15.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à la SNS pour la première manche, à la SNGRPC pour la seconde.

15.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située à la SNS pour la première manche, à la SNGRPC pour la seconde. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17. CLASSEMENT

16.1 Une seule course doit être courue pour valider l'épreuve.

16.2 Une course ne sera validée que si la moitié plus un des inscrits au départ de celle-ci a franchi la ligne d'arrivée avant l'expiration du temps limite.

16.3 Le classement général sera effectué selon le calcul à minima par le cumul des deux courses, le premier marquant 1 point, le deuxième marquant 2 points etc...

16.4 En cas d'égalité, le meilleur score sera prévalant, en cas de nouvelle égalité, c'est le classement de la seconde course qui sera prévalant.

16.5 Les bateaux non-jaugés seront classés en bis en ne pourront prétendre à l'attribution d'une coupe.

18. REGLES DE SECURITE

17.1 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible par Vhf ou contact téléphonique.

17.2 Le canal **VHF** utilisé en course est le **72**.

17.3 **Utilisation du Bout dehors :**

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

18.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

18.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

19.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

19.2 Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

19.3 Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

21. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont la vedette Canta D'Oc ou le zodiac Diplomatico.

22. ACCOMPAGNATEURS

21.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

21.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23. EVACUATION DES DETRITUS

Aucun détritrus ne doit être jeté à la mer.

24. EMBLEMES

Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port de Sète, un emplacement leur sera attribué à leur arrivée par le canal Vhf 72, ne pas contacter le port de Sète.

25. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

26. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

25.1 Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

25.2 Les appareils de respiration sous-marine et les housses sous-marines de protection ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité de quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la dernière course de l'épreuve.

25.3 Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit au cours de l'épreuve.

27. PRIX

Des prix seront décernés : coupes pour les 3 premiers bateaux jugés, tirage au sort de lots pour l'ensemble des concurrents.

28. Décision de participer

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ARBITRES DESIGNES

Présidente du comité de course : Marie-Paule Kieffer

Adjoint Comité de Course : Pascal SCHMITT

Présidente du jury : Marie-Paule KIEFFER

Commissaire aux résultats : Corinne DARDE

ZONES DE COURSE

